

Vignette antipollution Crit'air : Paris lance une campagne d'info



La campagne qui est composée de trois visuels est lancée ce lundi par la ville de Paris, à un mois de l'interdiction des véhicules les plus polluants et classés "Crit'air 5". DR

Dans un mois, au 1er juillet 2017, les véhicules les plus polluants encore en liberté sur les pavés parisiens seront interdits dans la capitale : les «Crit'air 5 » (vignette violette) sont à leur tour dans le collimateur et ne pourront donc plus circuler à Paris, du lundi au vendredi, de 8 heures à 20 heures. Pour ne pas prendre en traître les utilisateurs, la ville de Paris lance ce lundi une campagne d'information composée de trois visuels qui seront en ligne dans la soirée de ce lundi, sur le site Paris.fr et les réseaux sociaux.

Pour accompagner les usagers parisiens, la ville de Paris met aussi en avant dans sa campagne, les aides dont peuvent bénéficier les particuliers et professionnels : une subvention de 400 € pour miser sur un biclou électrique ou un soutien de plusieurs milliers d'euros pour l'acquisitions de fourgons et camions « verts ».



DR

Les véhicules d'avant 1997 sont déjà bannis et n'ont d'ailleurs pas le droit à la vignette Crit'air, dont l'achat est en revanche obligatoire pour les autres catégories depuis le 15 janvier. Et là aussi, attention, à partir du 1er juillet, les conducteurs qui n'ont pas encore la pastille écolo apposée sur leur pare-brise seront sanctionnés d'une amende de 68 €. Il vous reste un mois pour l'acheter (au prix de 4,18 €) sur [le site officiel de l'Etat](#).



DR

C.G.

leparisien.fr